



TERRALTO
AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS ET DES TERRITOIRES



EDITO

La place de la viticulture dans le Cher, dans l'économie et les territoires du Cher ?

La région Centre-Val de Loire appartient au 5^{ème} bassin viticole de France : le bassin Val de Loire-Centre. Ce bassin se distingue par sa qualité, majoritairement orientée vers les vins blancs. La viticulture est donc une filière majeure du département du Cher, à travers 5 appellations connues et reconnues nationalement et internationalement, à savoir Quincy, Reuilly, Sancerre, Menetou-Salon, Châteaumeillant.

Le Cher a vu ses surfaces en vignes augmenter de 16 % au cours des dernières années, témoignant d'une volonté forte de préserver et développer ce patrimoine historique sur le territoire.

Comme les autres secteurs agricoles, la filière viticole fait face à de nombreux enjeux : adaptation au changement climatique, contexte économique tendu avec la crise Covid-19, aléas climatiques de plus en plus fréquents et violents, nouvelles attentes des consommateurs... Les exploitations viticoles du Cher doivent ainsi s'adapter afin de faire perdurer leurs activités.

C'est parfois collectivement que les solutions sont trouvées. En effet, sur le territoire des appellations de Quincy et Reuilly, plus d'une soixantaine de tours anti-gel ont été installées et sont gérées collectivement par une CUMA et des vigneron. Accompagnée par la Chambre d'agriculture, l'association de développement des vignobles de Quincy-Reuilly s'est également engagée dans une nouvelle « filière locale », dispositif de la région Centre-Val de Loire, afin de développer collectivement un programme d'actions sur les 4 années à venir.

Jean-Michel DUTHOU
Vice-Président de la Chambre d'agriculture du Cher

Lettre aux collectivités n° 9 – Juin 2021

Les syndicats viticoles de Quincy et Reuilly s'engagent pour le développement de leur filière

L'ADVQR, association de développement des vignobles de Quincy et Reuilly, œuvre depuis de nombreuses années au dynamisme de ses appellations. A travers cette structure, les vignerons des deux appellations unissent leurs forces pour le développement de la filière sur leur territoire.

De 2014 à 2018, l'association s'est inscrite dans le dispositif « Filière Locale Territorialisée » de la région Centre-Val de Loire. Suite à un diagnostic, les vignerons ont identifié des enjeux pour leur filière et défini une stratégie à développer avec des thématiques de travail ciblées et complètes : notoriété des appellations, communication, économie de la filière et emploi, développement durable, tourisme...

Avec les aides financières de la région Centre-Val de Loire, de l'ancien Pays de Vierzon (*aujourd'hui fusionné avec le Pays de Bourges au sein du PETR Centre Cher*) et du programme LEADER, l'ADVQR a développé de nombreuses actions durant 4 années : organisation d'événementiels (*80 ans de chaque appellation*), création d'un site internet, mise en place de panneaux de signalisation des domaines et des appellations sur le territoire, investissements collectifs dans du matériel, réalisation d'une étude biodiversité, organisation de formations, etc...

Toutes ces actions ont permis de mettre en place une réelle dimension collective dans les réponses apportées aux enjeux de la filière.

L'ADVQR continue aujourd'hui son engagement dans cette démarche en s'inscrivant de nouveau dans le dispositif « Filière Locale » de la région Centre-Val de Loire de 2021 à 2025. Après avoir accompagné l'association dans la réalisation de son précédent programme, la Chambre d'agriculture du Cher est à nouveau partenaire pour les 4 années à venir...

FILIERE LOCALE QUINCY-REUILLY

2021-2025



PROMOUVOIR LES VINS DE QUINCY ET REUILLY

RENFORCER LA PLACE DES VINS DE QUINCY-REUILLY SUR LES MARCHÉS

INTÉGRER LES PAYSAGES ET VALORISER LA BIODIVERSITÉ

POURSUIVRE LA TRANSITION VERS UN VIGNOBLE DURABLE

VALORISER LA FILIÈRE ET LES MÉTIERS DE LA VIGNE

AMÉLIORER LA PERFORMANCE DES EXPLOITATIONS VITICOLES

ANCER LA FILIÈRE SUR SON TERRITOIRE



Oenotourisme, communication, commercialisation et marchés, paysages, biodiversité et vitiforestierie, changement climatique et changement de pratiques, emplois et ressources humaines, eductour...



Dans la continuité du précédent programme, les vigneron·s souhaitent aller plus loin dans leur démarche et poursuivre le travail initié. Des enjeux forts ont été identifiés, comme par exemple, l'adaptation des entreprises au changement climatique ou la nécessité de renforcer l'image des vignobles au-delà des frontières du département.

L'ADVQR s'inscrit plus que jamais dans une démarche territoriale en identifiant un axe de travail à part entière du nouveau programme d'action autour de l'ancrage de la filière sur son territoire. Les vigneron·s ont la volonté forte de recréer du lien avec les acteurs du territoire.

La viticulture à Quincy et Reuilly



91 exploitations: 44 en Quincy, 26 en Reuilly et 21 en Quincy et Reuilly



7 exploitations labélisées (AB, HVE, Terra Vitis)



600 ha de vignes



Les vignes représentent 4,2% des surfaces agricoles des communes de Quincy et Reuilly



Commercialisation en majorité en France

Les enjeux de la filière viticole à Quincy et Reuilly:

éléments du diagnostic réalisé en partenariat avec le Master Environnement Territoire et Paysage de l'Université de Tours

ENVIRONNEMENTAUX

- Valoriser la découverte du paysage et de la biodiversité
- Poursuivre la transition vers un vignoble durable
- Poursuivre les adaptations de la vigne au changement climatique

ECONOMIQUES

- Monter en gamme et se positionner sur le marché
- Étudier l'augmentation de la taille du vignoble
- Développer l'export et la diversification des marchés
- Mutualiser les ressources

SOCIAUX

- Redynamiser le territoire
- Travailler sur la main d'œuvre
- Renforcer la visibilité des vignobles à travers des actions de promotion



Les épandages de boues perturbés depuis le début de la pandémie de Covid-19

Compte tenu de la situation sanitaire nationale, le gouvernement a interdit l'épandage des boues **non hygiénisées** extraites après le 23 mars 2020.

Quelles solutions pour les boues extraites après le 20 mars 2020 ?

Pour être valorisées en agriculture, les boues doivent être **hygiénisées**, c'est-à-dire que les micro-organismes qui les composent doivent être détruits. Pour cela, les boues peuvent être compostées, chaulées ou digérées (*méthanisation*).

Les différentes filières de traitement des boues disponibles dans le Cher sont les suivantes :

- Transfert des boues liquides vers une station d'épuration de taille importante, pour être ensuite compostées avec des déchets verts (*normalisation du compost selon NFU 44-095*).
- Déshydratation des boues liquides sur place par un prestataire ou sur une plus grosse station, puis traitement dans un centre de compostage (*normalisation du compost selon NFU 44-095*).
- Injection de chaux dans le silo pour augmenter le pH des boues.
- Aucun méthaniseur n'est habilité à incorporer des boues dans le Cher.

Les deux premières solutions ont été privilégiées en 2020 pour leur simplicité de mise en œuvre, avec une autorisation préalable du service de police de l'eau de la DDT.

Dans tous les cas, des suivis renforcés de température, pH et analyses microbiologiques ont été nécessaires.



Et en 2021 ?

La pandémie étant encore active, les mêmes règles s'appliquent. Certaines collectivités n'ont rien épandu en 2020, préférant stocker le temps de trouver une solution, mais elles devront certainement trouver des solutions en 2021.

Un arrêté complémentaire, paru le 21 avril 2021, apporte des précisions aux modalités de traitement et de suivi des boues avant épandage pendant la période de Covid-19.

Quelles aides financières ?

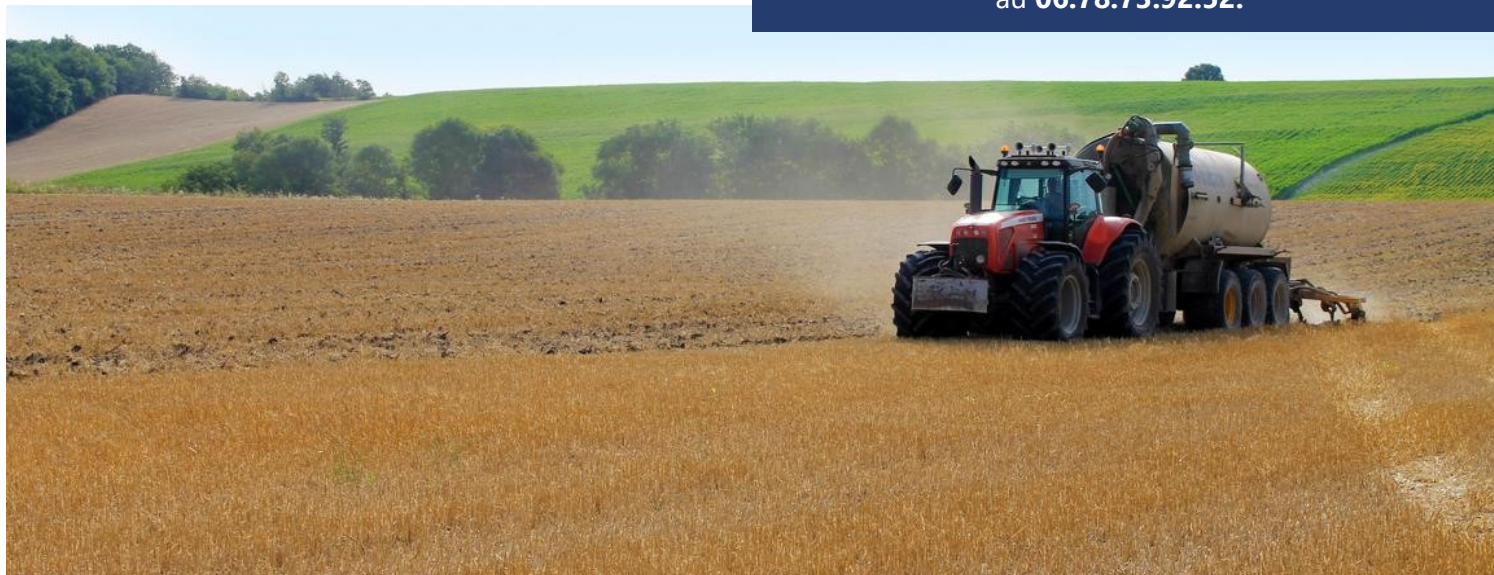
Ces filières de traitement représentent un coût supplémentaire pour les collectivités. L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne a proposé en 2020 une aide financière spécifique, d'un taux de 30 à 40 %.

Ces aides seront reconduites en 2021.

Rappel

La Chambre d'agriculture réalise les études préalables à l'épandage de boues en agriculture, ainsi que le suivi annuel et l'organisation des épandages.

N'hésitez pas à contacter **Franck Thibaud**
au **06.78.73.92.52**.



Découvrir l'agriculture de son territoire !



Aujourd'hui, de nombreuses opportunités sont offertes pour aller à la rencontre des producteurs de notre département. Dans les mois à venir, plusieurs événements sont organisés afin de découvrir les métiers de l'agriculture et les richesses de notre terroir.

Du **18 au 20 juin prochain**, auront lieu les **Journées Nationales de l'Agriculture**, 3 jours pour mieux connaître le patrimoine agricole français, grâce à des visites dans les fermes, les écoles agricoles et les sites de production et transformation. Des portes ouvertes ont peut être lieu près de chez vous. Pour le savoir, rendez-vous sur le site internet des Journées Nationales de l'Agriculture : journéesagriculture.fr

Une autre manière de partir à la découverte des produits fermiers du département, c'est d'aller flâner dans les allées des marchés de producteurs. Cet été, au cœur de la ville de Bourges, les producteurs installeront leurs étals pour le plus grand plaisir de vos papilles ! Pour connaître les dates et lieux de ces marchés co-organisés par la Chambre d'agriculture, abonnez-vous à la page facebook de la Chambre d'agriculture du Cher : <https://www.facebook.com/chambredagriculture18>

Et, pour une rentrée en douceur, des exploitations du réseau « Bienvenue à la Ferme Centre-Val de Loire » ouvriront leurs portes au public, les 11 et 12 septembre prochains. L'objectif ? Faire découvrir le métier d'agriculteur et valoriser les productions de notre terroir. Pour connaître les animations prévues dans les fermes du département, rendez-vous sur le site internet : <https://www.bienvenue-a-la-ferme.com/centre>.

Bienvenue à la Ferme : quèsaco ?

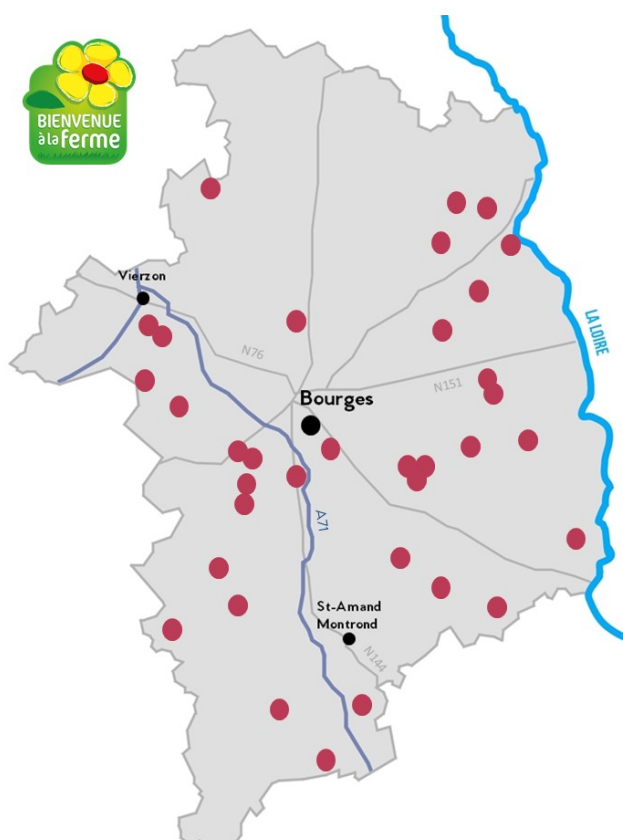
Marque de promotion des produits et services fermiers créée il y a plus de 30 ans, elle constitue, pour le consommateur, un gage de qualité et d'éthique. En effet, les producteurs adhérant à la marque s'engagent à proposer des produits fermiers de qualité, à offrir à leurs hôtes un accueil personnalisé et professionnel dans un environnement soigné, et à être ambassadeurs d'une agriculture durable et responsable, enracinée dans les territoires.

Pionnière dans le consommer et vivre local, la marque à la petite fleur jaune est portée par plus de 8 000 agriculteurs en France.

Dans le Cher, grâce aux 35 producteurs du réseau, petits et grands pourront découvrir le terroir du département au travers de productions emblématiques comme le fromage de chèvre ou la lentille. Mais, Bienvenue à la Ferme, ce n'est pas que des produits fermiers.

Aller à la découverte de l'agriculture du département et des exploitations, partager des moments de convivialité avec les agriculteurs le temps d'une visite ou d'une nuit, c'est aussi ça le réseau Bienvenue à la Ferme.

Vous avez peut être une exploitation Bienvenue à la Ferme près de chez vous ? Pour le savoir, rendez-vous le le site internet : <https://www.bienvenue-a-la-ferme.com/centre>.



VOTRE CHAMBRE D'AGRICULTURE, LA SOLUTION DURABLE A VOS ENJEUX DE TERRITOIRE



EXPERTISE

A l'écoute de vos besoins, nous mettons à votre service des équipes d'experts pluridisciplinaires, pour vous proposer une solution globale et transversale et assurer la réussite de vos projets.



ANCRAGE TERRITORIAL

Forts de notre présence sur le territoire et de notre expérience dans l'accompagnement et le financement des projets, nous vous apportons des solutions pour atteindre vos objectifs.



CONCERTATION

Votre Chambre d'agriculture s'appuie sur la concertation entre les différentes parties prenantes dans une position de facilitateur, d'animateur et d'expert pour des solutions sur mesure et partagées.



NOS DOMAINES D'EXPERTISE

Aménager l'espace

Accompagner les projets de territoire

Valoriser les produits locaux

Contribuer à la gestion durable de l'eau

Agir pour la biodiversité, l'environnement et les paysages

Œuvrer pour la transition énergétique, le climat, la qualité de l'air

Favoriser l'économie circulaire.



CHAMBRE D'AGRICULTURE DU CHER
2701 Route d'Orléans
BP 10
18230 SAINT DOULCHARD

☎ : 02.48.23.04.53

E-mail : accueil@cher.chambagri.fr

Directrice de la publication :
Anaïs Diguët
Chambre d'agriculture
02.48.23.04.53